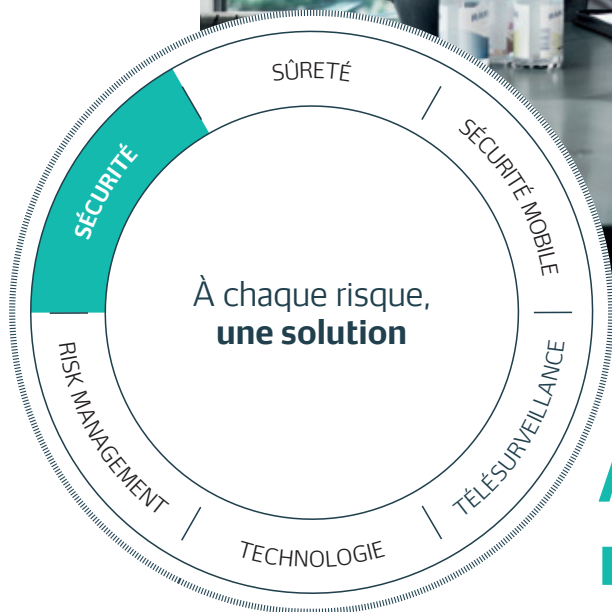


Améliorer l'assurabilité
de votre risque



Accompagnement à la mise en place des règles R6-R8 de l'APSAD

Maîtrise globale des risques opérationnels
et plus spécifiquement du risque incendie/
explosions

Les référentiels techniques R6-R8 de l'APSAD reconnus
et parfois exigés par les compagnies d'assurance
concernent l'organisation des services de sécurité.

Accompagnement à la mise en place des règles R6-R8 de l'APSAD

Maîtrise globale des risques opérationnels et plus spécifiquement du risque incendie/explosions



Nos services

La mise en place des règles R6-R8 de l'APSAD traduit une réduction des risques incendie et de sûreté-malveillance.

Chaque entreprise a des problématiques et des besoins en sécurité et sûreté différents en fonction de son activité. En mettant en place les règles R6-R8 de l'APSAD, le niveau de sécurité du client sera validé par son assureur, ce qui implique une baisse de la prime d'assurance et / ou une augmentation de ses garanties. Securitas propose à ses clients un accompagnement dans la mise en place de ces règles et dans la négociation avec son assureur.

- Maîtrise du risque incendie - R6 de l'APSAD
- Surveillance des risques opérationnels d'une entreprise - R8 de l'APSAD

Vos avantages

- + **Augmentation** du niveau de sécurité du client reconnu par l'assureur
- + **Amélioration** de l'assurabilité du risque client
- + **Augmentation des garanties** ou réduction de la prime d'assurance client

Le référentiel APSAD R6 concerne le risque incendie. Il définit les exigences d'organisation, précise les missions des équipes d'intervention et les moyens matériels devant être mis à disposition dans l'établissement.

Le référentiel APSAD R8 concerne la surveillance des risques opérationnels. Il définit les exigences d'organisation de la surveillance d'un établissement pour faire face aux événements pouvant porter atteinte à son intégrité : incendie, malveillance et incidents techniques.